RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

9.1WKS
10ter rue de l'ingénieur
Robert Keller 75015 Paris
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
103 675 393 RCS PARIS

Anciennement dénommée **TRAUSTEN BTP**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an 2026, le 1er octobre,

Monsieur Souareba FOFANA,
demeurant [redacted]

Agissant en qualité d'associé unique de la société **TRAUSTEN BTP**, société par actions simplifiée au capital de **500 euros**, dont le siège social est situé **10 ter rue de l'Ingénieur Robert Keller, 75015 Paris**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro **103 675 393**,

Après avoir pris connaissance :

- De la cession d'actions conclu entre **Monsieur Raphaël ROSAY**, cédant, et **Monsieur Souareba FOFANA**, cessionnaire ;
- Du transfert de propriété des **200 actions** détenues par Monsieur Raphaël ROSAY au profit de Monsieur Souareba FOFANA ;
- Des statuts de la Société ;

A pris les décisions suivantes.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la réunion de toutes les actions en une seule main

L'associé unique rappelle qu'avant la réalisation de la cession, le capital social de la Société, fixé à **500 euros**, était divisé en **500 actions de 1 euro de valeur nominale chacune**, réparties comme suit :

- Monsieur Souareba FOFANA : **300 actions** ;
- Monsieur Raphaël ROSAY : **200 actions**.

SF

Monsieur Raphaël ROSAY ayant cédé à Monsieur Souareba FOFANA l'intégralité des **200 actions** qu'il détenait dans le capital social de la Société, Monsieur Souareba FOFANA détient désormais la totalité des **500 actions composant le capital social**.

En conséquence, l'associé unique **prend acte de la réunion de l'intégralité des actions de la Société entre ses mains**.

La Société fonctionne désormais sous la forme d'une **SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle)**.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Changement de dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société.

À compter de ce jour, la dénomination sociale :

« TRAUSTEN BTP »

Est remplacée par :

« 9.1WKS »

Le nom commercial **« Trausten »** demeure inchangé et continuera d'être utilisé par la Société.

En conséquence, l'article 3 des statuts relatifs à la dénomination sociale est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION SOCIALE

La Société a pour dénomination sociale :

9.1WKS

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » ou « SASU », ainsi que de l'indication du montant du capital social.

La Société pourra exploiter le nom commercial **« Trausten »**.

TROISIÈME DÉCISION

Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin d'élargir et de préciser ses activités.

À compter de ce jour, l'objet social est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La conception, la création, le développement, l'édition, l'exploitation, l'administration, la maintenance et la commercialisation de plateformes numériques, applications, logiciels, outils informatiques et solutions digitales, notamment destinés à faciliter les échanges et les relations entre particuliers, entreprises et professionnels ;
- La fourniture de services d'intermédiation, de mise en relation, de référencement, de gestion et d'accompagnement entre particuliers, entreprises et professionnels, notamment au moyen de plateformes et services numériques ;
- La création, le développement, l'édition, l'exploitation, la maintenance, la licence, la commercialisation et la mise à disposition de logiciels, applications, outils informatiques, plateformes numériques et solutions technologiques, notamment sous forme de services en ligne (« Software as a Service » ou « SaaS ») ;
- La commercialisation de prestations d'abonnement, de référencement, d'intermédiation, de mise en relation, de licence, d'accès à des plateformes, logiciels et services numériques, ainsi que de toutes prestations accessoires ou complémentaires ;
- La réalisation de prestations de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de services se rapportant directement ou indirectement aux activités de la Société ;
- La collecte, le traitement, l'organisation et l'exploitation de données nécessaires au fonctionnement et au développement des activités de la Société, dans le respect de la réglementation applicable ;
- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

La Société n'a pas pour objet d'exécuter elle-même les travaux relevant des professionnels mis en relation par l'intermédiaire de ses plateformes ou services.

QUATRIÈME DÉCISION

Adoption des statuts mis à jour

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique décide d'adopter les **statuts mis à jour** de la Société, lesquels tiennent compte notamment :

- De la nouvelle dénomination sociale **9.1WKS** ;
- De la modification de l'objet social ;
- De la réunion de l'intégralité des actions entre les mains de Monsieur **Souareba FOFANA** ;
- Du fonctionnement de la Société sous forme de **SASU**.

Les statuts ainsi mis à jour seront signés par l'associé unique.

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique.

Fait à **Paris**,
Le **1er octobre 2026**

Souareba FOFANA
Associé unique
Signature :



SF